



## ÉDITO

« En cette fin d'année 2021, j'ai le plaisir de vous adresser la première lettre d'information RH à l'attention de l'ensemble des personnels de l'académie. L'actualité RH a été particulièrement riche ces derniers mois et elle le sera encore en 2022. Afin de partager et d'expliquer les points principaux prévus notamment dans le cadre du Grenelle de l'Education et dans notre feuille de route RH, j'ai souhaité mettre en place une communication périodique qui se veut la plus claire et la plus opérationnelle possible. Cette communication illustre la démarche d'individualisation de la gestion des ressources humaines au sein de notre ministère. L'année 2022 sera marquée, pour notre académie, par une montée en puissance du dispositif RH de proximité avec l'installation des référents de réseau RH de proximité. En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année. »

Richard LAGANIER  
Recteur de l'académie de Nice

## Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route RH

Parmi les 13 actions identifiées dans la feuille de route RH, les actions suivantes ont été mises en œuvre dès la rentrée scolaire 2021 ou au cours du premier trimestre :

### Mieux accompagner l'entrée dans la fonction au sein de l'académie

Les informations destinées aux personnels nouvellement accueillis dans l'académie ont été mises en ligne sur les sites internet et intranet de l'académie. Se substituant aux anciens livrets d'accueil, cette présentation permet l'actualisation permanente de l'information, un accès simplifié par mots-clés et s'inscrit dans la démarche de développement durable de l'académie.

Consulter la page d'accueil :  
<https://www.ac-nice.fr/accueil-dans-l-academie>

### Construire un réseau de proximité autour de la RH

Les 18 premiers référents réseau RH de proximité (3RHP) ont reçu leur lettre de mission. Ils sont notamment chargés d'assurer l'accueil et un premier niveau d'information pour les personnels des écoles et EPLE regroupés au sein de chacun des 30 réseaux pédagogiques de l'académie. Ce nouveau dispositif va faire l'objet d'une campagne de communication vers toutes les catégories de personnel de l'académie en janvier 2022.

Une page d'information sur la RH de proximité peut être consultée sur le site internet de l'académie :  
<https://www.ac-nice.fr/ressources-humaines-de-proximite>

## Favoriser les évolutions professionnelles

Les journées de la mobilité professionnelle (JMP) se poursuivent afin de répondre à des besoins d'information individualisée sur les parcours professionnels. Après deux journées organisées dans le département du Var les 17 novembre et 15 décembre 2021, de nouvelles dates sont prévues dès le mois de janvier 2022 dans les deux départements de l'académie.

## Protéger les personnels dans l'exercice de leur mission

Afin d'améliorer l'accompagnement et la protection des personnels mis en cause ou victimes de menaces, d'agression ou de violence, une charte de partenariat a été adoptée avec des avocats en proximité, indépendants de l'administration, et particulièrement sensibilisés aux risques auxquels sont exposés les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dans ce cadre, au-delà de la représentation en justice, les avocats partenaires peuvent également proposer une assistance complémentaire.

## Plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'académie s'est dotée d'un plan triennal pour la période 2021-2023, qui a été approuvé au CTA du 9 novembre 2021 à l'issue de plusieurs groupes de travail.

Aux côtés de la référente académique égalité et des référents départementaux, une référente a été désignée le 8 décembre 2021 parmi les représentants des personnels qui siègent au CHSCTA pour le dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, discrimination, harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes.

<https://www.ac-nice.fr/egalite-professionnelle>

## Déploiement de la plateforme COLIBRIS



En application de l'engagement #6 du Grenelle de l'éducation «Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs», la plateforme Colibris a

été déployée dans l'académie à partir du 29 novembre 2021. Elle vise à faciliter les démarches RH des personnels et leur permet d'en suivre l'état d'avancement. Deux démarches peuvent actuellement être réalisées en ligne sur Colibris : la demande de remboursement forfaitaire des cotisations de protection sociale complémentaire (PSC) et la demande de forfait mobilités durables. D'autres démarches seront déployées progressivement.

Une page d'information générale sur COLIBRIS peut être consultée sur le site internet de l'académie :

<https://www.ac-nice.fr/colibris>

## Protection sociale complémentaire (PSC)

À partir du 1er Janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier du remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire (PSC) dans le domaine de la santé.

Les personnels adhérents à la MGEN et dont la cotisation mutuelle est directement prélevée sur le salaire n'ont pas de démarche à effectuer.

Les personnels qui sont dans une autre situation (autre mutuelle / assurance, paiement hors précompte, ayant-droit) doivent en faire la demande, dans les meilleurs délais, en ligne sur COLIBRIS : <https://portail-nice.colibris.education.gouv.fr/>

Les AED et AESH gérés et payés par le lycée Masséna pour le département des Alpes Maritimes, par le lycée Jean Moulin pour le département du Var, doivent effectuer leur

demande sur un formulaire à compléter et transmettre à l'établissement qui gère leur rémunération.

Plus d'information sur l'INTRACOM :  
<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2021/11/22/protection-sociale-complementaire-psc-un-remboursement-mensuel-pour-les-agents-de-letat/>

## Forfait mobilités durables

Institué par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020, le forfait mobilités durables (FMD) peut être versé à tout agent public qui utilise le vélo ou le covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Les demandes doivent être transmises,

## Déploiement de PREAU

Dans le cadre de l'engagement #5 du Grenelle de l'éducation « Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux » l'association nationale Préau donne désormais, pour tous les personnels, accès à un bouquet de prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels. Cette offre complète l'action sociale interministérielle et ministérielle, dont les différentes prestations sont relayées sur le site de Préau :

<https://www.preau.education.fr/>



## Mesures indemnitaires

À la suite des mesures déployées au cours des mois précédents, telles que la prime Grenelle d'attractivité et la prime d'équipement informatique pour les professeurs, PsyEN et CPE; les revalorisations indemnitaires respectives des professeurs documentalistes, des CPE, des conseillers de formation continue, des directeurs d'école, des corps d'inspection et des personnels de direction; ou encore la revalorisation de la grille de rémunération des AESH et le relèvement de l'indice minimum de la fonction publique qui a notamment bénéficié aux AED; l'académie a mis en œuvre la revalorisation du RIFSEEP des personnels ATSS dans l'ensemble des filières.

### IFSE de la filière ITRF

Présentée pour avis au CTA du 6 octobre 2021, la revalorisation triennale de la filière ITRF a été mise en œuvre sur la paie de novembre 2021 avec une date d'effet au 1er janvier

avant le 31 décembre 2021, prioritairement de manière dématérialisée sur la plateforme COLIBRIS, en se connectant à l'adresse <https://portail-nice.colibris.education.gouv.fr/>

Les personnels qui ne peuvent pas utiliser COLIBRIS, et en particulier les AED et AESH gérés et payés par les établissements mutualisateurs, peuvent effectuer leur demande sur un formulaire à compléter et transmettre, avant la date limite, au service qui gère leur rémunération.

Plus d'information sur l'INTRACOM :  
<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2021/12/02/forfait-mobilites-durables-fmd/>

2021. Elle concerne tous les personnels des corps de la filière ITRF quelle que soit leur ancienneté et leur date de prise de fonction. Elle se traduit par une revalorisation différenciée selon les corps (+5% pour les ATRF, +3,5% pour les techniciens, +3% pour les ASI, +2,5% pour les IGE et +1,5% pour les IGR).

### IFSE des médecins de l'éducation nationale et des médecins-conseillers techniques

Présentée pour avis au CTA du 6 octobre 2021, la revalorisation de l'IFSE des médecins a été mise en œuvre sur la paie de novembre 2021 avec une date d'effet au 1er janvier 2021. La nouvelle cartographie a été réalisée sur la base d'une revalorisation forfaitaire et de nouvelles valeurs nationales de référence. Elle se traduit par une revalorisation de 30% pour les médecins et de 21% pour les conseillers techniques.

## IFSE des infirmières et des infirmiers de l'éducation nationale

Présentée pour avis au CTA du 6 octobre 2021, la revalorisation de l'IFSE des INFENES a été mise en œuvre sur la paie de novembre 2021 avec une date d'effet au 1er janvier 2021. Avec l'application de nouvelles valeurs nationales de référence, la revalorisation s'applique à tous les personnels logés (+51%) ou non logés (+11%).

## IFSE de la filière administrative

Présentée pour avis au CTA du 6 octobre 2021, la revalorisation de l'IFSE de la filière administrative a été mise en œuvre sur la paie de novembre 2021 avec une date d'effet au 1er janvier 2021. Elle concerne tous les personnels des corps de la filière administrative ADJAENES, SAENES, AAE (à l'exception des emplois fonctionnels). La cartographie a été simplifiée avec l'abandon de la différenciation par grade, dans le cadre d'une convergence de région académique. Elle se traduit par l'application de nouvelles valeurs nationales de référence (permettant notamment une augmentation de 20% pour les ADJAENES non logés) et un abattement limité à 15% pour les personnels logés. Une garantie indemnitaire individuelle est

mise en œuvre lorsque l'application de la nouvelle cartographie peut se traduire par une diminution de l'IFSE dans les grades d'avancement ou durant une dérogation à l'obligation de logement.

## IFSE de la filière sociale

Présentée pour avis au CTA du 9 novembre 2021, la revalorisation de l'IFSE de la filière sociale est mise en œuvre sur la paie de décembre 2021 avec une date d'effet au 1er janvier 2021. La nouvelle cartographie, réalisée sur la base d'une revalorisation forfaitaire, se traduit par une augmentation de 21% pour l'ensemble des personnels.

## CIA

Un complément indemnitaire annuel a été mis en œuvre sur la paie de décembre 2021 pour les personnels ATSS, ainsi qu'une prime de fin d'année pour les contractuels qui ont exercé des fonctions administratives, techniques, sociales ou de santé durant l'année scolaire écoulée.

Cette année, les CIA attribués aux personnels de la filière ITRF sont similaires à ceux de la filière administrative et les CIA de la filière santé ont tenu compte de l'implication individuelle de ses personnels dans le suivi de la crise sanitaire.

## Actualités concernant la gestion des promotions

---

### Listes d'aptitude de la filière ITRF

La campagne annuelle 2022 de promotions par liste d'aptitude dans les corps de la filière ITRF est actuellement ouverte. Elle concerne l'accès aux corps de technicien(ne), d'ASI, d'IGE ou d'IGR. Les personnels promouvables en sont informés individuellement par courriel à leur adresse professionnelle académique. Les dossiers de proposition, composés de différentes pièces dont un rapport d'activité rédigé par l'agent, doivent être transmis par la voie hiérarchique au plus tard le 14 janvier 2022.

Plus d'information sur l'INTRACOM : <https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2021/12/10/promotions-par-listes-daptitude-dans-la-filiere-itrf/>

### Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés

La campagne annuelle 2022 de promotions par liste d'aptitude dans le corps des professeurs agrégés va débiter dès la fin des congés scolaires. Les personnels promouvables sont informés par un message I-Prof. Le dépôt des candidatures individuelles sur le portail I-Prof sera ouvert le 3 janvier 2022 jusqu'au 24 janvier 2022 à 17 heures, aucune inscription ne pouvant être prise en compte après la fermeture du serveur.

Plus d'information sur l'INTRACOM : <https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/2021/12/15/promotions-par-liste-daptitude-dans-le-corps-des-professeurs-agreges/>



**Suivez les informations RH sur l'INTRACOM :**

<https://esterel.ac-nice.fr/wordpress/>

*Rubrique : Académie - Ressources humaines*

